

# La SCEA, une formule simple pour associer des profils variés

Faciliter l'installation avec des regards agricoles et non agricoles



Statut | Portage foncier | Diversité des associés | Gouvernance

## Bénéfices de la solution

- Transmettre les savoirs
- Faciliter l'accès au foncier
- Une place pour des associés retraités

### SCEA La Ferme du Resto (56)

Maraichage, vergers, légumineuses,  
céréales, projet pain...  
4 UTH

12ha, dont 2ha maraichage et 8ha de céréales



La SCEA La ferme bio du Resto a vu le jour en 2021, avec 2 associés exploitants, cogérants, Pascal et Clément, et 3 autres associés non exploitants Pierre, Didier et Thierry. 2 nouvelles associées exploitantes vont les rejoindre très prochainement pour créer une activité de paysan boulanger. Les associés non exploitants avaient avant tout à cœur la transmission des savoirs faire pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs.



« L'enjeu de départ était la transmission des terres et le renouvellement des générations. Sans le soutien financier de la SCI sur l'achat du bâtiment et d'une partie de la SAU, le collectif de la SCEA n'aurait pas aussi facilement pu voir le jour. La SCI, issue d'une initiative citoyenne locale, avait la capacité d'investissements pour l'outil de production, avec comme objectif de rendre inaliénable le foncier et le bâtiment.

A côté de cela, nous étions 3 entrepreneurs, en activité ou retraités, qui pouvions apporter des choses très différentes : des regards croisés, expérimentés, des compétences à transmettre.

Nous avons donc eu en amont du projet de nombreuses réunions physiques sur notamment la réflexion juridique : quelle forme sociétaire avec 1 JA, et des gens qui ne travailleront pas mais ont des choses à faire sur la ferme ? Pas beaucoup d'autres solutions possibles qu'une SCEA... Ensuite de nombreuses réunions mensuelles sur les différents points à régler pour permettre la naissance du projet. La difficulté a été de réussir à réunir tous les participants quand ils ont d'autres activités ou engagements personnels...

La base, le 1<sup>er</sup> moteur est l'envie de se retrouver, la convivialité. Cette dimension humaine est importante sinon on s'épuise : c'est le LIANT du projet. Toutes les décisions ne sont pas prises en commun, mais personne ne prend de décision seul non plus. Tout cela s'établit dans une relation de confiance. La confiance est le FERMENT de la société. Le cadre de décision est établi dans les statuts, et il y a un espace de liberté pour chacun.

Il est important de comprendre qu'on a tous des facteurs de décision très différents : la pluralité des profils des associés (grâce à leur passif professionnel) permet d'avoir une vision large, juste et pragmatique dans la prise de décisions au sein du collectif (transmission, agro-écologie, entrepreneuriat), afin de garantir la réussite. »

## Faciliter l'installation avec des regards agricoles et non agricoles

**Avantages**

- Partage et transmission des compétences
- Accès au foncier facilité sur le plan économique
- Les associés non exploitants peuvent avoir le rôle de médiateur

**Limites**

- Processus décisionnel plus compliqué
- Degré d'implication qui peut être différent selon les statuts
- Actes juridiques qui peuvent être nombreux lors des départs d'associés non exploitants
- Difficulté à réunir tous les associés s'ils sont très nombreux

**A noter**

- **Difficulté de mise en œuvre**  
Facile / **Complexe** / Très complexe
- **Temps de mise en œuvre**  
Immédiat / **Sur la campagne** / Plus d'un an
- **Coût d'investissement et de fonctionnement**  
< **5 000 €** / De 5 000 à 20 000 € / > 20 000 €

**Conditions de réussite**

- Partager un enjeu commun
- Bien clarifier et écrire les rôles et place de chacun
- Avoir confiance dans ses associés

**Contact**

**Caroline DENECHAU** – 06 30 98 04 31 – caroline.denechau@bretagne.chambagri.fr

Financé par